

CAPD MERCREDI 21 MARS 2018



La CAPD du 21 mars avait comme ordre du jour :

- Les demandes de mise en disponibilité à la rentrée 2018
- Les demandes de congés parentaux
- Les départs en formation ASH
- Les départs en formation professionnelle
- Les départs en formation de direction d'établissements spécialisés

Les demandes de mise en disponibilité à la rentrée 2018

A ce jour 18 demandes sont enregistrées (**toutes accordées**).
Parmi ces demandes, 3 sont en attente de confirmation.
Sur les 18 enregistrées 15 sont des renouvellements.

Les demandes de congés parentaux

Etant donnée la nature de ces congés la situation à cette date ne prend en compte que les congés en cours.
D'autres pourront apparaître dans les mois à venir à l'issue de congés de maternité en cours ou à venir.

Les départs en formation ASH

Cette année 9 demandes ont été déposées, réparties comme suit :

- 1 pour travailler en RASED
- 1 pour travailler en SEGPA
- 7 pour travailler en ULIS (2 candidatures ont reçu un avis réservé)

L'administration avait défini des priorités en fonction des postes à pourvoir , **en précisant que les possibilités de départs n'étaient pas encore connues.**

Les priorités de l'administration sont :

- 1 départ en formation A (déficients visuels)
- 2 départ en formation pour travailler en RASED
- 3 départ en formation pour travailler en SEGPA
- 4 départ en formation ULIS

Les candidatures retenues (**sous réserve de moyens**) sont :

- 1 départ en formation A (déficient visuel)

Un appel à candidature départemental est prévu rapidement. La formation se faisait entièrement à Suresnes mais avec la nouvelle maquette du CAPPEI, 52 heures seulement se feraient dans ce centre de formation. Une fiche de poste comprenant les détails de la formation et les détails du poste sera jointe à l'appel à candidature.

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| 2 | départ en formation pour travailler en RASED | CHASSAGNE Laure |
| 3 | départ en formation pour travailler en SEGPA | BARADAT Sonia |
| 4 | départ en formation ULIS | position 1 : AZAIS Eugénie |
| | | position 2 : LE BOUTOILLER Gaëlle |
| | | position 3 : LANGLOIS Julie |
| | | position 4 : MAERTEN Lucie |
| | | position 5 : POTTIER Marion |

Pour information, le SE-Unsa a dressé la situation des postes ASH du département :

Postes occupés à titre provisoire :

- RASED 2 (option G)
- SEGPA 5 (option F) dont un fermera à la rentrée 2018
- ULIS Ecole 4 (option D) dont 1 en formation cette année
- ULIS Collège 1 (option D) + 1 créé à la rentrée 2018 et 1 vacant (départ retraite rentrée 2018)



IME	3 (option D)
ITEP	3 (option D)
ERS	1 + 1 poste vacant (départ à la retraite à la rentrée 2018)

L'administration a précisé que le rectorat demanderait comme l'an passé la liste des postes occupés à titre provisoire cette année. Cela fera partie des critères qui détermineront le nombre de départs possibles.

Les départs en formation professionnelle

Cette année 11 demandes enregistrées.

Nouveauté de cette année : chaque candidat a bénéficié d'un échange téléphonique avec la personne référente " Ressources Humaines " de la DSDEN, Mme Vénuse.

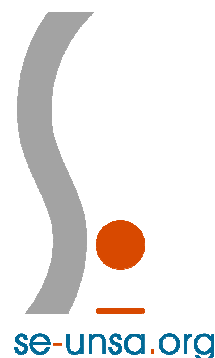
A partir de cet entretien, plusieurs catégories ont été définies :

- 1 / Poursuite de formations engagées** : 3 demandes qui représentent un besoin de 7 mois
- 2 / Des projets en lien avec un projet de mobilité de carrière** : 4 demandes qui représentent 14 mois
- 3 / Des projet en lien avec le projet départemental** : 2 demandes qui représentent 14 mois
- 4 / autres demandes** : 2 qui représentent 10 mois

Les années passées, le département avait un contingent de 20 à 24 mois environ.

Les candidatures retenues (**sous réserve de moyens**) sont dans l'ordre des priorités énoncées :

1	GOMEZ GAUTHIE Carole	(2 mois)
2	TISSIDRE Marie	(2 mois)
3	MARGAIX Anne Sophie	(3 mois)
4	MENASSOL Christophe	(2 mois)
5	POMIES Barbara	(10 mois)
6	BOUISSOU Ingrid	(36 jours)
7	CADET AYRAL Delphine	(36 jours)
8	BIENVENU Martine	(10 mois)
9	YMARD Sylvie	(4 mois)
10	ROBERT Albine	(36 jours)
11	CAZIN Evelyne	(9 mois)



AUTRE SUJET ABORDE

MOUVEMENT : l'ouverture ne se fera pas lundi 26 mars comme prévu !!!!

Le SE-Unsa est intervenu en début de semaine pour demander à ce que, comme chaque année, il puisse y avoir un aller retour entre l'administration et les organisations syndicales sur la liste des postes à publier afin d'éviter des corrections après ouverture du serveur.

Le service informatique étant réalisé par la DSDEN du Gers (vive la mutualisation !!), cette navette ne pourra pas se faire avant la fin de la semaine. De ce fait, le serveur ne pourra pas être ouvert lundi 26 mars.

Les élus du SE-Unsa

